

<https://ricochets.cc/CARNAVAL-POPULAIRE-DE-CREST-BAS-LES-MASQUES.html>



# CARNAVAL POPULAIRE DE CREST : BAS LES MASQUES !

- Les Articles -

Publication date: lundi 10 septembre 2018

---

Copyright © Ricochets - Tous droits réservés

---

Nous, habitants de Crest et alentours, participants ou sympathisants des carnivals populaires improvisés de 2017 et 2018, souhaitons **défendre notre honneur de citoyens responsables et répondre aux attaques par diffamation publique de la mairie de Crest, du [Dauphiné Libéré local](#) et de [France 3](#).**

**Nous avons été accusés à tort d'avoir causé 11 000 euros de dégâts lors du carnaval 2017** (voir [le « Mot du Maire » du printemps 2017, p2](#)).



**Le carnaval de 2018 aura coûté encore plus cher à la commune du fait de la convocation surréaliste d'une centaine de gendarmes et CRS (1 pour 2 participants...)** ! Ces accusations de vandalisme et ces démonstrations de force ont pour effet (ou but ?) de liquer les habitants les uns contre les autres en faisant porter le chapeau des impôts locaux sur les participants au carnaval, et d'attiser les peurs et les séparatismes en dissuadant des habitants d'y participer.

la mairie de Crest a sciemment menti sur le montant des dégradations

Or, nous avons désormais acquis la preuve que **la mairie de Crest a sciemment menti sur le montant des dégradations**. Voici en pièce jointe les factures consultables en libre accès au service comptable de la mairie.

Ainsi, nous constatons que :

- **Le changement d'une caméra de sécurité (6000 euros) est attribuée au carnaval [alors qu'elle était tombée en panne avant, au regard de la date de la référence du devis](#) (27 janvier 2017)...** N'en serait-il pas de même pour les frais de réparation de l'autre caméra citée (900 euros) ?
- De nombreux tags sont incriminés au carnaval alors qu'ils n'étaient pas sur son parcours.
- **Aucune vitrine cassée n'est déclarée sur ces factures, contrairement aux ragots colportés par certains commerçants de la rue de l'hôtel de ville** (voir reportage de France 3 du 7 Avril 2018)...

Allons ! Retrouvons raison gardée ! Mr le Préfet, puisque notre défilé a convoqué un tel cortège policier, à ne plus distinguer qui était déguisé, devrions-nous tous aussi être « fichés S » pour avoir participé à un carnaval sans la bénédiction du maître des lieux ?

**Devons-nous rappeler ici les origines et la fonction cathartique du carnaval ?** Le carnaval existe sous diverses formes depuis 3000 ans en Mésopotamie ou en Egypte, où il consacrait l'égalité d'un jour entre les esclaves et les maîtres : les membres de différentes classes sociales se mettaient à la même table, en profitant d'un repas convivial. En Europe, le Carnaval s'est établi au XIXe siècle et consiste à se moquer de l'aristocratie locale avec des masques et des déguisements ridicules. Alors, lorsqu'en fin de défilé des habitants de votre belle commune brûlent le symbole du maître de la ville, Mr le maire de Crest, ne le prenez pas au premier degré : pas la peine de demander 11 cars de CRS ! Si vous n'aviez pas interdit le carnaval depuis 2008, nous n'aurions pas à en faire perdurer la tradition de manière non officielle !

Préfériez-vous que vos habitants, à force de frustrations démocratiques, de pauvreté et d'inégalités grandissantes, se défoulent directement sur les représentants de l'oligarchie locale qui monopolisent les marchés locaux de votre municipalité ? **Ils sont pourtant connus et participent à l'appauvrissement général des petits commerces et**

**artisans locaux qui ferment boutique tous les 3 ans, quand ils ne se suicident pas...**

une rare opportunité pour un peuple de s'exprimer par la dérision sur ses difficultés, alors que les outils de la démocratie le représentent de moins en moins (recours récurrents au 49-3 et aux ordonnances)

Par ces temps de régression des acquis sociaux de 1945 et d'austérité économique, il n'est pas étonnant que le Carnaval réponde de nouveau à une demande populaire : il devient une rare opportunité pour un peuple de s'exprimer par la dérision sur ses difficultés, alors que les outils de la démocratie le représentent de moins en moins (recours récurrents au 49-3 et aux ordonnances). Interdire et criminaliser des initiatives citoyennes favorisant l'expression pacifique de la frustration, risque fort à terme de devenir contre-productif en termes de cohésion et de sécurité locales... N'est-ce pas justement vers cette « anarchie » à laquelle vous nous réduisez et qui vous fait si peur que cela va mener ?... A bon ententeurs, salut !

En conclusion, pour avoir fait injustement passer un cortège d'habitants renouant avec la tradition du Carnaval pour des casseurs et de dangereux terroristes, sans avoir vérifié ses sources et en favorisant de manière irresponsable un climat de tension entre habitants : nous vous demandons, Mr le maire de Crest et Mrs les journalistes concernés du Dauphiné Libéré drômois et du 19/20 de France 3 Auvergne-Rhône Alpes, de **vous excuser publiquement**.

Dans le cas contraire, nous vous rappelons que la diffamation publique est définie dans la loi du 29 juillet 1881 : « Toute allégation ou imputation d'un fait qui porte atteinte à l'honneur ou à la considération de la personne ou du corps auquel le fait est imputé est une diffamation ».

A Mr le préfet de la Drôme, nous vous prions de faire confiance en vos concitoyens et ne pas céder aux angoisses moyenâgeuses d'un maire en fin de trop longue carrière...

*Des habitants carnavalesques de Crest et alentours.*

Voir factures ci-jointes, colonne de gauche

► **Si vous voulez soutenir cette démarche, merci de signer la pétition suivante :**

<https://www.mesopinions.com/petition/social/carnaval-populaire-crest-bas-masques/48521>

PS:

*Cet article a été publié également dans le journal papier n°6 de Ricochets en septembre 2018*